



**Le 25 mars 2025**

### TABLE DES MATIÈRES

#### PENSIONS

M. Savoie

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

M. Savoie

M. Savoie

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

M. Savoie

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

### SANTÉ MENTALE

M. Weir

L'hon. M<sup>me</sup> Miles

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

M. Weir

L'hon. M. McKee, c.r.

### ENVIRONNEMENT

M. Coon

L'hon. M. LePage

M. Coon

L'hon. M. LePage

### SOINS DE SANTÉ

M. Hogan

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

M. Hogan

L'hon. M<sup>me</sup> Holt

[Original]

### PENSIONS

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bonjour, Madame la présidente. Commençons par la base aujourd'hui.

[Traduction]

Commençons aujourd'hui par la base, Madame la présidente.

[Original]

La première ministre croit-elle au modèle des régimes de pension à risques partagés? Pense-t-elle qu'ils sont équitables pour les travailleurs et travailleuses, les contribuables et les retraités?

[Traduction]

La première ministre croit-elle au modèle des régimes de pension à risques partagés? Croit-elle qu'ils sont équitables pour les travailleurs, les contribuables et les retraités? Merci.

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Merci pour la question. Oui, notre gouvernement croit que les régimes de retraite à risques partagés sont de bonnes options pour les gens et les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick. C'est une des options qui fonctionne et qui est utilisée avec succès dans notre système aujourd'hui.

[Traduction]

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Eh bien, merci beaucoup, Madame la présidente. Pouvons la question un peu plus loin. Nous fournirons un peu de contexte, et peut-être mettrons-nous aujourd'hui à l'épreuve la transparence totale du gouvernement.

Il y a 10 ans, les régimes de pension du secteur public étaient en situation de crise. Les contribuables, dont un grand nombre n'avaient pas accès à une pension, les renflouaient à hauteur de centaines de millions de dollars ; nous avons donc adopté des régimes à risques partagés. Nous savons que, pendant les 10 dernières années, le système a bien fonctionné pour les contribuables, les travailleurs et les retraités. Toutefois, certains syndicats du secteur public éprouvaient des préoccupations quant à l'adoption d'un régime à risques

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

partagés et ont intenté des poursuites contre le gouvernement provincial. Chaque fois, les tribunaux ont tranché en faveur du gouvernement provincial. La première ministre a-t-elle reçu des avis juridiques lui faisant croire que nous n'aurions pas également gain de cause dans le cadre de la contestation judiciaire en cours, et si oui, quelle était la teneur de ces avis? Merci.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je suis reconnaissante de la question, car la préoccupation qu'a éprouvée notre gouvernement... Je trouve intéressant que le parlementaire mentionne la situation d'il y a 10 ans : les gens qui travaillaient pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick, sous une personne qui n'est plus à la Chambre, ont, à l'âge de la retraite, vu leur pension amputée et en ont été privés. Ils n'ont pas bénéficié de droits acquis ni de mesures de soutien. À l'âge de 65 ans, on leur a dit : Nous sommes désolés ; vous avez cotisé au régime toute votre vie, et maintenant nous allons le modifier.

La façon de procéder est vraiment importante pour ce qui est de la prise de décision et des personnes prises en compte. C'est là la préoccupation que nous avons constatée l'an dernier. Nous avons vu un gouvernement qui ne pouvait traiter la question à la table de négociation, qui ne pouvait parvenir à une solution au moyen de la médiation en collaboration avec les syndicats et qui a choisi d'imposer une mesure législative au lieu de mener des négociations collectives libres et équitables avec les syndicats afin de parvenir en matière de pensions à une solution qui satisferait tout le monde.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : D'accord, je comprends donc, par la réponse qui n'en est pas une, que soit la première ministre n'a pas reçu d'avis, soit elle n'en a pas tenu compte, ou peut-être était-elle en désaccord. Les gens de la province veulent connaître les avis qu'elle a reçus et savoir si ces derniers ont changé, mais elle n'a pas répondu. Quand les médias lui ont posé la question, le vice-premier ministre et ministre des Finances n'était pas en mesure de dire aux gens du Nouveau-Brunswick combien coûterait le retrait des travailleurs concernés d'un régime de pension sûr et stable. Le nouveau gouvernement Holt avait promis de prendre la mesure dans sa plateforme électorale. Avait-il établi le coût de la promesse? Le tout a-t-il été communiqué de façon transparente — en toute transparence — aux gens du Nouveau-Brunswick? Quels sont les chiffres? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je pense que le parlementaire d'en face est un peu... Les faits doivent être éclaircis, car les gens dont il parle n'ont pas un régime de pension sûr et stable. Ils tentaient de négocier en vue d'obtenir un tel régime, et le gouvernement précédent a échoué à la table de négociation et a choisi d'employer une mesure législative pour leur imposer quelque chose sans leur consentement. Notre



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

gouvernement travaille donc de près avec les syndicats afin de trouver une solution visant à assurer un régime de pension juste, équitable et durable pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Encore une fois, donc, j'ai dit que nous mettrions la transparence totale à l'épreuve, mais il n'y a pas eu de réponse. J'ai clairement demandé : Le parti avait-il établi le coût de la promesse? Le tout a-t-il été communiqué de façon transparente? Quels sont les chiffres? Absolument aucune réponse n'a été donnée. Les coûts sont-ils même prévus dans le budget de cette année? Oui ou non?

[Original]

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton Sud-Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Les parlementaires de l'opposition peuvent lire notre plateforme. Il est clair qu'ils l'ont lue plusieurs fois. Tous les coûts se trouvent dans notre plateforme électorale. Notre promesse est de rentrer dans les...

[Traduction]

Je vais passer à l'autre langue. Ce que nous avons promis, c'est de conclure des ententes, en partenariat avec les syndicats, avec eux à la table de négociation. Nous trouverons une façon d'établir des régimes de pension équitables, abordables et durables pour les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà le travail que nous accomplissons, en collaboration avec les syndicats de la province, au moyen de négociations ouvertes et transparentes et en leur accordant le respect qu'ils méritent mais qu'ils n'ont pas reçu au cours des six dernières années.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. La première ministre a commencé ses propos en disant qu'elle appuyait les régimes de pension à risques partagés, et elle dit maintenant que le régime de pension à risques partagés auquel ont été transférés les membres du groupe en question n'est pas sûr. De quoi retourne-t-il donc vraiment, ici, Madame la présidente? Il y a un manque de cohérence.

La première ministre a dit que nous devons nous assurer d'être justes, équitables et tout cela. Je veux maintenant lui demander : Que verrons-nous ensuite? La mesure est-elle ponctuelle? La première ministre confirmerait-elle aux autres unités de négociation qu'elles n'ont pas la possibilité de quitter les régimes à risques partagés? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis reconnaissante

## Questions orales

de la question, car ce que l'on verra ensuite, c'est un gouvernement qui entame des conversations et des négociations avec les syndicats de la province. Nous prendrons place à la table avec l'esprit ouvert afin de trouver une voie à suivre qui est acceptable pour les membres concernés et tient compte de la nécessité pour nous de parvenir à une entente que tous peuvent appuyer, qui prévoit l'équité par rapport aux autres travailleurs du Nouveau-Brunswick et qui répond aux besoins en matière de retraite de membres essentiels de la main-d'oeuvre du Nouveau-Brunswick. Ce qui se passera ensuite, ce seront des négociations ouvertes et respectueuses à la table en vue d'établir des régimes de pensions durables, abordables et équitables pour les gens du Nouveau-Brunswick.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Madame la présidente, nous avons commencé ainsi : Oui, nous croyons au modèle des régimes à risques partagés. Maintenant, on dit plutôt : Eh bien, nous allons négocier et résoudre la question dans l'intérêt supérieur des retraités. La première ministre a dit que, pendant 10 ans, elle était d'accord. Pendant 10 ans, les régimes de pensions ont été à la hauteur de leurs promesses. Les régimes de pension à risques partagés ont été à la hauteur de leurs promesses. Ils ont fourni aux retraités des augmentations liées au coût de la vie, leur ont apporté une sécurité, et ont protégé les contribuables de la nécessité de renflouer des régimes de pension qui n'étaient plus viables. Il semble maintenant que la première ministre nous expose au risque d'avoir à payer des régimes de pension qui ne sont pas durables. Voilà ce à quoi elle semble nous exposer.

Nous ne connaissons toujours pas les coûts véritables que devront supporter les contribuables du Nouveau-Brunswick. Nous ne le savons pas parce que les Libéraux ne donnent pas de réponse. Quels avis ont-ils reçus? Nous ne le savons pas parce qu'ils ne donnent pas de réponse. Le coût de la mesure a-t-il véritablement été prévu dans leur plateforme? Nous ne le savons pas. La première ministre dirait-elle au moins une chose aux gens du Nouveau-Brunswick : La décision d'abroger la loi était-elle dans l'intérêt supérieur des gens du Nouveau-Brunswick, ou la première ministre a-t-elle cédé aux pressions du SCFP?

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Le parlementaire d'en face a manifestement de la difficulté à comprendre qu'il est possible d'être en faveur des régimes de pension à risques partagés. Ceux-ci sont bons pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick qui en bénéficient. Or, imposer de tels régimes à un groupe qui ne les accepte pas parce que l'on en a assez de négocier n'est pas la voie à suivre. Il est possible de reconnaître les bienfaits des régimes de pension à risques partagés tout en menant, en fait, des négociations respectueuses en partenariat avec les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Procéder ainsi leur montre que leur voix compte. Voilà comment le gouvernement actuel procédera chaque fois.

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Nous éliminons les risques juridiques. Nous avons échappé à la poursuite judiciaire que le SCFP avait intentée auparavant contre l'ancien gouvernement en raison de mesures inévitables prises par celui-ci, c'est-à-dire l'imposition d'une mesure législative alors qu'il aurait dû être à la table de négociation. Notre gouvernement sera à la table chaque fois et travaillera d'arrache-pied pour parvenir à des solutions concertées qui respectent tous les travailleurs de la province et leur fournit une pension abordable, durable et globalement équitable. Le parlementaire d'en face ne connaît peut-être pas bien le concept, mais notre gouvernement, chaque fois, collaborera avec nos travailleurs et les respectera.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Savez-vous quoi? Nous étions à la table de négociation, mais il est impossible de négocier avec quelqu'un qui n'est pas là. Lorsque nous avons fait les changements en question, nous avons fait économiser des centaines de millions de dollars aux contribuables. Le gouvernement actuel met en danger chaque personne du Nouveau-Brunswick, y compris les gens qui n'ont pas accès à une pension. Le gouvernement ne dit pas combien le tout coûtera. Il me semble que le gouvernement a présenté un projet de loi sans même savoir combien le tout coûtera aux gens du Nouveau-Brunswick. Voilà comment procède le gouvernement actuel.

Parlons de la protection des gens du Nouveau-Brunswick, Madame la présidente. Les changements que nous avons opérés en adoptant le projet de loi 17 original ont permis à 2 500 employés occasionnels et à temps partiel d'acquérir des droits de pension. Voyons si les Libéraux connaissent la réponse à ceci : L'abrogation de la loi privera-t-elle ces 2 500 travailleurs de droits de pension?

**L'hon. Mme Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je suis reconnaissante du caractère détaillé de la question ; je suis donc contente de prendre note de celle-ci et d'y revenir pour fournir une réponse claire.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Voilà, Madame la présidente. Les Libéraux ont présenté un projet de loi pour des motifs politiques. Ils n'ont pas pensé au coût de la mesure. Ils n'en connaissent pas les détails. Ils ne peuvent pas dire aux gens du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas accès à une pension combien le tout leur coûtera. L'argent des contribuables, à hauteur de 365 millions de dollars, a servi à consolider les régimes de pension visés. La première ministre nous dirait-elle si les 365 millions nous seront redonnés? Comment le tout fonctionnera-t-il? Le groupe devait choisir entre trois différents régimes de pension. Où l'argent ira-t-il?

L'argent sera-t-il redonné aux gens du Nouveau-Brunswick, ou est-il perdu? Devrons-nous verser plus d'argent pour le régime de pension que proposeront les parlementaires du côté du gouvernement?

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

La dernière fois que le SCFP a voulu présenter ses propres idées, il s'agissait d'un régime de pension de l'Ontario, et la mesure devait coûter 1 milliard de dollars. Nous avons fait le choix d'un régime qui assurait l'équité par rapport à tous les autres groupes ayant accès à une pension — tous les autres groupes, y compris 9 000 employés que regroupe le SCFP. Les parlementaires du côté du gouvernement feront-ils de même pour le groupe concerné, ou mettront-ils en danger les gens du Nouveau-Brunswick?

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je me rends compte qu'il peut être difficile pour le parlementaire d'en face de comprendre que faire preuve d'ouverture et venir à la table de négociation en quête d'une solution concertée veut dire que le résultat n'est pas déterminé d'avance. Les coûts ne sont pas fixés d'avance, car nous travaillons actuellement de concert avec les syndicats pour établir un modèle de régime de pension et un niveau de prestations durables, abordables et équitables. Nous ne prédirens pas le résultat. Nous ne procéderons pas de la même manière que le gouvernement précédent, c'est-à-dire quitter la table de négociation et imposer une solution à un groupe qui n'en voulait pas. Nous travaillerons avec les personnes concernées à établir un type de régime de pension qui respecte les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Voilà ce que nous ferons, et, à chaque étape du processus de conception et d'élaboration du modèle pour les travailleurs du Nouveau-Brunswick, nous dirons aux gens du Nouveau-Brunswick combien le tout coûtera.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : À l'heure actuelle, 9 000 employés regroupés par le SCFP bénéficient d'un modèle à risques partagés, Madame la présidente. Cela leur convient. Cela leur convient. Ils ont reçu...

(Exclamation.)

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : À quoi est-ce que je veux en venir? Monsieur le député de Dalhousie-Campbellton, voici à quoi je veux en venir. Nous avons un système qui a protégé les pensions de 80 000 personnes de la province. Il a fourni des augmentations liées au coût de la vie. Il a protégé les contribuables. Il a satisfait aux besoins des retraités. Voilà ce que nous voulons établir pour les gens de la province. La première ministre nous expose à des risques plus grands. Les parlementaires du côté du gouvernement ne connaissent pas les conséquences. Ils ne connaissent pas les coûts. Ils ne connaissent pas les détails. Je poserai la question : La première ministre pourrait-elle faire preuve de transparence totale et reconnaître que la mesure correspond à une promesse politique qui comporte des risques financiers extrêmes pour les contribuables? Merci.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci, Madame la présidente. Je trouve un peu fort d'entendre le parlementaire d'en face parler de protéger les gens du Nouveau-Brunswick des risques, quand c'est leur chef précédent qui a éliminé la possibilité de conserver le régime de

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

pension dont disposaient les travailleurs du Nouveau-Brunswick. Au dernier moment, il a modifié leur régime de pension, sans manifester aucun respect, et c'est ce que les parlementaires d'en face ont fait encore et encore.

Nous avons éliminé le risque que posait la poursuite judiciaire entamée. À mon avis, voici ce dont il est essentiellement question : Quelle est la mesure qui s'impose? Notre équipe croit que la mesure qui s'impose est de respecter les travailleurs du Nouveau-Brunswick, de mener des négociations de bonne foi, de donner la parole aux deux côtés de la table et de rester à la table jusqu'à l'atteinte d'une solution satisfaisante pour toutes les parties. Voilà le travail acharné que notre équipe est prête à accomplir. Nous ferons preuve de respect envers les travailleurs du Nouveau-Brunswick, et nous ferons ce qui se doit, au lieu de jouer la joute politique pour épater la galerie au moyen de la question des pensions.

**M. Savoie** (Saint John-Est, chef de l'opposition officielle, PC) : Bon sang, Madame la présidente. Épater la galerie au moyen d'une joute politique? Peut-on imaginer le tout? Peut-on imaginer le tout? La sous-capitalisation du régime de pension était de l'ordre de 365 millions de dollars. Les contribuables ont dû le consolider. Nous avons mis les régimes sur la voie de la durabilité pour que les gens puissent compter sur une pension à leur retraite. Maintenant, en raison de pressions politiques ou d'une influence politique, la première ministre veut revenir en arrière et affirmer qu'elle défendra les droits des retraités, alors qu'elle met en danger les retraités et tous les contribuables.

Je pose encore une fois la question : La première ministre fera-t-elle preuve de clarté envers les gens du Nouveau-Brunswick? Elle aime dire que tout est sur la table, mais je veux qu'elle dise clairement qu'elle donnera à chaque employé du Nouveau-Brunswick accès aux détails sur le régime de pension à risques partagés, pour que les contribuables puissent bien comprendre comment procède le gouvernement actuel. Merci.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je comprends que le parlementaire d'en face attachait beaucoup d'importance à la décision de son gouvernement d'imposer les régimes de pension à risques partagés au SCFP et à d'autres travailleurs du Nouveau-Brunswick parce que ce gouvernement ne réalisait pas de progrès à la table de négociation. Les régimes de pension à risques partagés sont une bonne chose, et ils répondent aux besoins de beaucoup de gens du Nouveau-Brunswick, mais les imposer à un groupe qui jouit de droits de négociation n'est pas la bonne mesure à prendre. Ce n'est pas la bonne mesure à prendre.

Notre gouvernement est à la table et travaille avec le SCFP et avec d'autres syndicats de la province à définir un modèle de régime de pension fort et stable qui conviendra aux contribuables du Nouveau-Brunswick, aux travailleurs du Nouveau-Brunswick et à nous tous à long terme. Je comprends que le tout puisse être difficile à comprendre pour des gens qui aiment quitter la table et dire aux autres de les poursuivre en justice. Voilà ce qui

## Questions orales

s'est produit. Nous avons éliminé le risque que posait une telle poursuite et avons fait preuve de respect envers les travailleurs de la province. Nous finirons par établir un régime de pension durable qui réduira les risques pour toutes les personnes du Nouveau-Brunswick.

### SANTÉ MENTALE

**M. Weir** (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. Le budget réduit les fonds consacrés à l'accès aux services de santé mentale d'urgence. En septembre, le défenseur des enfants et des jeunes du Nouveau-Brunswick a signalé une augmentation du nombre de jeunes disant éprouver des troubles de santé mentale. Le dernier *Rapport sur l'état de l'enfance* faisait état d'une forte augmentation du nombre d'enfants présentant de graves troubles de santé mentale, troubles qui vont en s'intensifiant. Le 29 janvier, nous avons appris que l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale avait attribué au Nouveau-Brunswick une autre note d'échec pour ce qui est de l'accès de la population aux services de santé mentale et de lutte contre la toxicomanie.

Je ne sais pas trop si je dois poser ma question à la première ministre, au ministre de la Santé, au ministre des Finances ou au ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances. À quiconque souhaite répondre : Comment la décision a-t-elle été prise? Pourquoi n'est-on pas revenu sur la décision de réduire les fonds? Merci.

**L'hon. Mme Miles** (Hanwell-New Maryland, ministre du Développement social ; ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, L) : Merci, Madame la présidente, et, par votre intermédiaire, merci au parlementaire d'en face. Je suis reconnaissante de la question. Au sujet de la réduction de fonds, je pense que le parlementaire vise un poste budgétaire particulier qui concerne la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*, si je le comprends bien. Peut-être parle-t-il précisément de Chimo. Je ne suis pas certaine de savoir où il veut en venir par la question.

À l'heure actuelle, nous investissons 8,7 millions de dollars dans une approche centrée sur l'enfant. Cette approche est vraiment au coeur de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes*. Elle fait de l'enfant le point central de la loi dans son entier. L'approche est fortement centrée sur les jeunes et les enfants. Nous investissons une somme additionnelle de 10 millions dans une approche de prestation de services intégrés. S'il ne s'agit pas de la question qu'a posée le parlementaire d'en face, je lui demande donc quelques précisions. Si la question porte sur Chimo, je me ferai un plaisir d'y répondre.

**M. Weir** (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. Je remercie, par votre intermédiaire, la parlementaire d'en face de la réponse. La première ministre et le gouvernement actuel ne seraient pas les premiers, du côté libéral, à être accusés de dire une chose, mais d'en faire une autre. Lorsqu'elle était chef de l'opposition, la première ministre a dit que l'approche en matière de santé mentale de notre gouvernement progressiste-conservateur ne répondait pas à l'ampleur des besoins au sein de la société.



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

Puis, lorsqu'elle est devenue première ministre, son gouvernement a répondu à l'ampleur des besoins au sein de la société en faisant des compressions. C'est typique. On dit une chose, mais on en fait une autre. J'aimerais rappeler à la première ministre que, tandis que notre gouvernement équilibrait le budget chaque année et réduisait la dette, la ligne d'écoute téléphonique en santé mentale Chimo continuait à fonctionner et à recevoir des fonds. Je poserai la question de nouveau. La première ministre et son gouvernement reviendront-ils sur la décision? Merci.

**L'hon. M. McKee, c.r.** (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Les propos du parlementaire d'en face sont un peu forts. Quatre déclarations ont été faites sur la question pour épater la galerie. Je demanderais au député de Riverview de poser la question à sa collègue du comté d'Albert, l'ancienne ministre responsable des Services de santé mentale. Il devrait poser la question à son ancien patron, l'ancien ministre de la Santé. Ce dernier aimait dire que les parlementaires du côté de l'opposition ont une amnésie sélective. Les parlementaires d'en face siégeaient du côté du gouvernement lorsque l'évaluation a été faite. Ils ont reçu une note d'échec à l'égard des services de santé mentale. Ils siégeaient du côté du gouvernement lorsque les fonds consacrés à la ligne d'écoute téléphonique Chimo ont été réduits. Ils ont réduit le financement de 20 000 dollars en 2023. Ils ont lancé un processus de demande de propositions pour mettre sur pied la nouvelle ligne d'écoute consacrée au traitement des dépendances et de la santé mentale dont nous disposons maintenant dans la province. Je demanderais au député de Riverview de faire ses devoirs avant de vouloir épater la galerie sur le parquet de l'Assemblée législative.

**M. Weir** (Riverview, PC) : Merci, Madame la présidente. Quelles grandes envolées de la part d'une personne qui m'accuse de vouloir épater la galerie. Beau travail, Monsieur Je-fais-de-l'épate.

Malgré la crise en matière de santé mentale chez les jeunes, dont a fait état le défenseur des jeunes, malgré les avertissements du vérificateur général au sujet du manque d'accès aux soins de santé mentale, malgré la note de « F » attribuée à la province par l'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale en ce qui concerne l'accès aux soins, malgré les propos qu'ont tenus les gens d'en face lorsqu'ils étaient du côté de l'opposition et malgré les propos tenus en janvier par l'actuel ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances selon lesquels les gens en situation de crise méritent d'avoir accès aux soins et de s'orienter facilement — malgré tout cela, les gens d'en face ont fait des compressions.

Je dois poser la question suivante à la première ministre : Durant les consultations prébudgétaires, un groupe ou une personne ont-ils présenté au gouvernement un mémoire



# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

préconisant la réduction des fonds consacrés aux soins de santé mentale? Merci, Madame la présidente.

**L'hon. M. McKee, c.r.** (Moncton-Centre, ministre de la Justice ; procureur général ; ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances, L) : Merci, Madame la présidente. Une fois de plus, je rappelle au parlementaire d'en face que son gouvernement a fait des compressions. Son gouvernement a reçu la note d'échec.

L'ancien gouvernement a mis sur pied une ligne d'écoute provinciale consacrée au traitement des dépendances et de la santé mentale, un service bilingue et offert en tout temps par des cliniciens formés. Il a établi un modèle clinique intégré, et il n'y a aucune pénurie de services, Madame la présidente.

Notre gouvernement est déterminé à opérer une transformation pour ce qui est de la santé mentale et du traitement des dépendances en donnant à l'ensemble de la population un accès aux services en temps opportun, quand les gens en ont besoin, au bon endroit, au bon moment et auprès du fournisseur de soins approprié. Nous avons inscrit au budget cette année 20 millions de dollars additionnels pour la santé mentale. Nous répondons à la nécessité d'un tribunal de la santé mentale et d'un défenseur de la santé mentale, et le comité consultatif sur la santé mentale reprendra ses activités. Nous doterons en professionnels de la santé mentale les cliniques où la prestation de soins se fait en collaboration. Nous travaillons avec les Premières Nations afin de créer conjointement des services de santé mentale qui répondent à leur besoin. Madame la présidente, nous nous occupons de la question de la santé mentale.

## ENVIRONNEMENT

**M. Coon** (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, l'aquifère d'eau potable sous le restaurant et la station-service Murray's Irving et le Tim Hortons situés sur le chemin Beardsley, à Woodstock, a été gravement pollué en décembre dernier par une fuite de 100 000 litres de carburant diesel. Or, le ministre de l'Environnement n'a rien dit publiquement à ce sujet. En fait, c'est le journalisme d'enquête de la CBC qui a attiré l'attention des gens du Nouveau-Brunswick sur la catastrophe environnementale. Selon des documents obtenus en vertu de la loi sur le droit à l'information, la fuite a été découverte seulement après qu'une personne a signalé que l'eau du robinet du Tim Hortons avait une mauvaise odeur, une odeur de pétrole. Depuis quand l'eau du robinet était-elle contaminée? Nous ne le savons pas. Malgré des demandes d'entrevue répétées faites par la CBC pour savoir comment l'énorme fuite avait pu passer inaperçue et quelles seraient ses répercussions sur les sources d'eau locales, personne du ministère de l'Environnement n'a été désigné pour donner une entrevue. Pourquoi le ministre de l'Environnement n'a-t-il pas informé les gens du Nouveau-Brunswick à ce sujet?

## Questions orales

[Original]

**L'hon. M. LePage** (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Je remercie le député pour sa question.

[Traduction]

Je rappelle à tout le monde que la situation que nous connaissons est très sérieuse. Nous suivons l'incident de très près. Deux interventions se déroulent en même temps : une enquête est menée en vertu du *Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers*, et des travaux d'assainissement sont effectués conformément au *Règlement sur les lieux contaminés*. Il s'agit d'excellents règlements dont nous disposons. En fait, la surveillance actuelle n'indique aucune incidence sur les foyers avoisinants ; les gens concernés sont donc bien protégés. Nous nous sommes assurés que toutes les personnes à proximité du lieu contaminé étaient au courant.

[Original]

Merci, Madame la présidente.

[Traduction]

**M. Coon** (Fredericton-Lincoln, chef, V) : Madame la présidente, le ministre a sûrement été informé par les experts de son ministère que les polluants dans la nappe d'eau souterraine se déplacent. Ils se déplacent. Ils s'éloignent du lieu contaminé, en aval, pour ainsi dire, ce qui soulève bien d'autres préoccupations.

Je tiens toutefois à mentionner que, conformément à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, la personne qui a le contrôle ou la responsabilité d'un lieu contaminé doit aviser le ministre si elle sait ou a des motifs de croire qu'il y a eu un déversement de polluant dans l'environnement. Les exigences du *Règlement sur le stockage et la manutention des produits pétroliers*, pris en vertu de la loi, sont très claires et détaillées. Les infractions à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* sont passibles soit d'une pénalité administrative de 1 000 dollars à 1 million de dollars pour chaque journée durant laquelle l'infraction se poursuit, soit d'une poursuite judiciaire. Trois mois et demi se sont écoulés depuis la découverte de la contamination massive de l'aquifère. Le ministre de l'Environnement dirait-il à la Chambre quelles infractions à la loi ont été commises, qui en est responsable, et quelles mesures il entend prendre?

## Questions orales

[Original]

**L'hon. M. LePage** (Restigouche-Ouest, ministre de l'Environnement et du Changement climatique ; ministre responsable de la Société de développement régional, L) : Merci, Madame la présidente. Je pense que le parlementaire d'en face n'a pas compris la réponse que je lui ai fournie, donc je vais la répéter en français.

Ce que nous faisons actuellement se résume à deux choses. Il y a une investigation en cours. Dès que nous aurons tous les résultats, ces derniers seront tous dévoilés publiquement. Nous ne voulons absolument pas dévoiler de résultats à mi-chemin. Nous attendrons la fin de l'étude.

Toutefois, ce que nous visons aujourd'hui, c'est d'assurer la sécurité. Des travaux sont menés tous les jours, donc quotidiennement. Il y a des discussions avec chacune des personnes concernées. Nous avons pris les mesures nécessaires. L'entreprise Irving Oil a pris les mesures nécessaires, selon nos politiques et notre réglementation, et, Monsieur le parlementaire, ces règlements sont sévères et contraignants. Il y aura des suivis à faire. Nous attendons les résultats de l'investigation. Merci.

[Traduction]

## SOINS DE SANTÉ

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. L'opposition officielle a fait des propositions utiles au gouvernement Holt, et nous continuerons à faire des propositions utiles et remplies de bon sens au gouvernement Holt. Je suis surpris que le gouvernement soit à court d'idées si rapidement. En fait, vous savez, je ne le suis pas vraiment, mais il ne sert à rien de s'attarder sur le sujet. C'est ainsi que vont les choses. Ma proposition s'adresse aujourd'hui à la première ministre.

La première ministre a promis aux gens du Nouveau-Brunswick qu'elle améliorerait l'accès aux soins de santé de première ligne. La première ministre a promis d'élargir le champ d'exercice des professionnels de la santé et d'optimiser leur rôle. La première ministre disposait d'un programme efficace en pharmacie qui améliorait l'accès aux services de santé de première ligne et élargissait le champ d'exercice de professionnels de la santé, mais elle l'a aboli. Ma question pour la première ministre est la suivante : Les gens du Nouveau-Brunswick devraient-ils croire ce qu'ils entendent ou ce qu'ils voient? Ils entendent ce que la première ministre dit, mais ils voient ce que la première ministre fait en réalité, et il s'agit de deux choses très différentes.

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie le parlementaire d'en face de me donner l'occasion de parler de la priorité absolue de notre

## Questions orales

gouvernement, qui est d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick. Nous savons que la question est une priorité pour un grand nombre de personnes qui n'ont pas à l'heure actuelle de médecin de famille, qui n'ont pas accès à des soins dans leur collectivité et qui doivent attendre pendant des heures dans des endroits où elles ne veulent pas se trouver afin d'obtenir des soins pour leurs proches. Voilà pourquoi nous avons adopté des mesures dès notre arrivée au pouvoir et travaillé avec les parties prenantes et avec la société médicale, les pharmaciens et le personnel infirmier praticien afin de déterminer comment nous pouvons grâce à eux élargir l'accès aux soins au Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi nous sommes en ce moment en pourparlers avec les pharmaciens au sujet de l'élargissement de leur champ d'exercice afin qu'ils puissent fournir des soins qui vont au-delà du traitement des 12 affections qu'ils peuvent actuellement soigner et qu'ils puissent le faire dans des pharmacies de l'ensemble de la province auxquelles auraient accès tous les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi nous étions ravis de féliciter les 10 nouveaux médecins de famille qui ont complété le programme d'évaluation de la capacité à exercer et qui sont prêts à fournir des soins dès maintenant aux gens du Nouveau-Brunswick. Voilà pourquoi notre ministre de la Santé a travaillé sans relâche...

**M. Hogan** (Woodstock-Hartland, PC) : Merci, Madame la présidente. Vous savez, le programme d'évaluation de la capacité à exercer a été mis sur pied par notre gouvernement ; nous acceptons donc les félicitations à cet égard.

Je suis un peu surpris par la réponse de la première ministre, car elle a mentionné être en négociation avec les pharmaciens. Le programme élargi a été aboli. Les bons leaders savent qu'ils n'ont pas nécessairement toujours raison, mais puisque, les gens étaient entièrement satisfaits du programme de soins élargis en pharmacie, on aurait pu penser qu'il serait maintenu, vu l'extrême satisfaction des gens du Nouveau-Brunswick quant aux services qu'ils ont reçus, surtout quant au genre de soins dont ils ont besoin, notamment pour l'hypertension artérielle et la BPCO, entre autres.

Ma question pour la première ministre est la suivante : Pourquoi avez-vous mis fin à l'élargissement du programme?

**L'hon. M<sup>me</sup> Holt** (Fredericton-Sud—Silverwood, première ministre ; ministre responsable des Langues officielles, L) : Merci beaucoup, Madame la présidente. Je remercie le parlementaire d'en face de la question. Nous travaillons en collaboration avec les pharmaciens. Bien que les patients aient été très satisfaits du projet pilote réalisé dans les six pharmacies visées, nous voulons mettre sur pied un programme qui peut être offert dans toutes les pharmacies de la province. Nous voulons élargir le champ d'exercice des pharmaciens. Ces derniers sont un élément essentiel de la solution pour l'accès aux soins. Ils sont des membres essentiels de l'équipe pour ce qui est de la collaboration visant à fournir des soins de santé intégrés aux gens du Nouveau-Brunswick dans leurs

# Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

## Questions orales

collectivités, où ils sont — et pas seulement dans les six collectivités où était en cours le projet pilote. Nous voulons un véritable élargissement du champ d'exercice à l'échelle provinciale, pour chaque pharmacien, dans chaque pharmacie. Voilà pourquoi nous sommes en pourparlers avec les pharmaciens. Nous voulons les inclure dans une stratégie intégrée et élargir leurs services afin de pouvoir ajouter d'autres affections à la liste des 12 affections pour lesquelles ils fournissent actuellement des soins aux gens du Nouveau-Brunswick et améliorer cette forme de soins de santé alors que nous mettons rapidement sur pied les cliniques où la prestation de soins se fera en collaboration.

[*Original*]

**La présidente** (L'hon. M<sup>me</sup> Landry) : La période des questions est maintenant terminée.

